



# TARIFS ANNÉE 2025-2026

La Prairie dispose de trois ressources principales : les subventions et mécénat, le financement par les familles et les dons en temps des bénévoles afin de payer ses locaux, son personnel et tous les différents frais

## **Participation en temps**

La participation en temps des parents est une nécessité pour la Prairie. Elle permet de développer la convivialité, de réduire certains coûts pour que l'établissement reste accessible financièrement.

Elle peut prendre des formes diverses et adaptées aux contraintes de toutes les familles. Des accompagnements ponctuels en sorties scolaires, une participation aux chantiers (ménage, travaux...) ou aux commissions RH, finances, infrastructures...

La commission engagement travaille à permettre à chaque parent (ou grand-parent !) de trouver une place pour s'investir et faire vivre ce projet de co-éducation pour les enfants.

## **Participation financière**

La Prairie souhaite être ouverte à toutes et tous. La politique de la Prairie est que tout le monde participe en payant une contribution, mais que celle-ci dépend des revenus et de la situation familiale grâce à l'utilisation du RFR par part (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts sur l'impôt sur le revenu).

## **Quelles aides possibles ?**

Pour les élèves collégiens, des bourses sociales et des aides à la restauration peuvent être demandées pour réduire le coût de la scolarité. Elles sont accordées par le conseil départemental de Haute-Garonne (détails disponibles sur le site Internet du conseil Départemental).

Dans des situations précises engendrant des baisses de revenus non volontaires en cours d'année, il est possible de solliciter la commission finance qui statuera sur la possibilité d'accorder un réajustement de la facture.



## Facturation et modalité de paiement des frais liés à la scolarité, à la cantine et à l'accueil périscolaire.

La facturation concernant votre ou vos enfant(s) est établie à partir de votre revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts fiscales de votre foyer.

**Nouveauté** La première facture est calculée par rapport au RFR de l'année n-2. En septembre 2025, on s'appuiera donc sur l'avis reçu en 2024 portant sur les revenus 2023. A partir de janvier 2026, on s'appuiera sur l'avis reçu en 2025 portant sur les revenus 2024.

Les factures vous seront adressées via votre espace internet ÉcoleDirecte (une notification vous sera envoyée par mail).

Les chèques d'acompte (80 €) donnés au moment de l'inscription ou de la réinscription sont encaissés le 10 septembre. Ils viennent en déduction de la première facture de l'année.

Outre le paiement en espèces constaté par un reçu, ou par chèque, il est possible de procéder par prélèvement automatique mensuel. Si vous faites ce choix, l'autorisation de prélèvement jointe au dossier de rentrée est à compléter chaque année.

Les prélèvements seront désormais étalés de septembre à juin en 10 mensualités au lieu de 9 auparavant.

| Factures pendant l'année scolaire | Etablies en | Payables en 5 mensualités                                      |
|-----------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> semestre          | Septembre   | 10 Septembre, 10 Octobre, 10 Novembre, 10 Décembre, 10 Janvier |
| 2 <sup>ème</sup> semestre         | Janvier     | 10 Février 10 Mars, 10 Avril, 10 Mai, 10 Juin                  |
| Facture de régulation             |             | Fin d'année scolaire si besoin                                 |

Une facture (ou un avoir) est également émise en juillet pour la dernière régularisation et le règlement du centre de loisirs de la dernière période en cas d'inscription.



## Scolarité

Les frais de scolarité sont calculés en fonction de votre « **Revenu Fiscal de Référence par part** » (**RFR par part**). Pour calculer le montant de votre « RFR par part », il suffit de diviser le Revenu Fiscal de Référence (RFR) que vous trouverez sur votre avis d'imposition, par le nombre de vos parts fiscales qui sont sur le même avis.

**RFR par part = Revenu Fiscal de Référence / Nombre de parts**

De plus, des réductions sont appliquées sur les frais de scolarité quand au moins deux enfants sont scolarisés à La Prairie :

- 20% pour le 2ème enfant,
- 30% pour le 3ème enfant et les suivants.

| Tranches de RFR par part<br>(en €) | Tarifs de scolarité 25-26 pour un enfant |
|------------------------------------|------------------------------------------|
|                                    | Pour l'année                             |
| 0-1999                             | 200 €                                    |
| 2000-2999                          | 295 €                                    |
| 3000-3999                          | 405 €                                    |
| 4000-4999                          | 515 €                                    |
| 5000-5999                          | 625 €                                    |
| 6000-6999                          | 735 €                                    |
| 7000-7999                          | 845 €                                    |
| 8000-8999                          | 955 €                                    |
| 9000-9999                          | 1 065 €                                  |
| 10000-10999                        | 1 175 €                                  |
| 11000-11999                        | 1 285 €                                  |
| 12000-12999                        | 1 460 €                                  |
| 13000-13999                        | 1 660 €                                  |
| 14000-14999                        | 1 860 €                                  |
| 15000-15999                        | 2 060 €                                  |
| 16000-16999                        | 2 260 €                                  |
| 17000-17999                        | 2 460 €                                  |
| 18000-18999                        | 2 660 €                                  |
| 19000-19999                        | 2 860 €                                  |
| 20000-20999                        | 3 060 €                                  |
| 21000-21999                        | 3 260 €                                  |
| 22000 et au-delà                   | 3 460 €                                  |



Ci-dessous, le détail du traitement des cas plus spécifiques pour les frais de scolarité :

- Parent isolé au sens fiscal ayant la garde exclusive de ses enfants :

Le parent en situation de parent isolé et ayant la garde exclusive de ses enfants bénéficiera d'une réduction de 10 % (case T sur la déclaration d'impôts faisant foi).

- Parents séparés dont les enfants sont en garde alternée :

Chaque parent paie 50% du tarif de scolarité correspondant à ses revenus. Une réduction de 10 % sur la contribution ainsi calculée est appliquée si vous êtes parent isolé au sens fiscal (case T sur la déclaration d'impôts faisant foi).

Si le jugement de divorce prévoit une autre répartition des frais scolaires et extra-scolaires entre les parents, celle-ci sera appliquée par l'établissement La Prairie.

- Séparation et recomposition :

o 1<sup>ère</sup> situation : Foyer fiscal commun

Calcul basé sur le revenu fiscal de référence commun et le nombre de parts fiscales communes.

o 2<sup>ème</sup> situation : Sans foyer fiscal commun

Calcul basé sur l'addition des revenus fiscaux de référence du parent et de sa compagne ou son compagnon ainsi que de leurs parts fiscales. Ceci afin de traiter les familles recomposées de la même façon, qu'elles déclarent leurs revenus ensemble ou séparément.

C'est aussi pour une raison d'équité entre les familles recomposées et les parents isolés, ces derniers ne pouvant réellement compter que sur leurs propres revenus.

- Enfants majeurs qui ne sont plus à la charge fiscale des parents :

Le calcul n'en tient pas compte. Seul le revenu fiscal de référence et le nombre de parts fiscales indiqués sur l'avis d'imposition sont pris en compte.

- Perte d'emploi, maladie :

Le calcul est basé exceptionnellement sur le revenu réel avec justificatif obligatoire à l'appui.

- Autres situations particulières : Veuillez contacter le service comptabilité.

A noter que les factures seront transmises uniquement au parent facturé et que tout paiement effectué par une tierce personne devra être transmis (ou validé) par ce même parent.



## Adhésions

- *Adhésion A.E.N. La Prairie*

La cotisation est de 15 €. Elle est facturée automatiquement.

### Responsables légaux en couple :

L'adhésion à l'association A.E.N. La Prairie donne un vote pour le couple pour les Assemblées Générales de l'Association.

L'adhésion supplémentaire facultative de 15 € également, permet à chaque responsable légal du ou des enfants scolarisés et en couple d'avoir un droit de vote individuel.

### Responsables légaux isolés ou séparés :

Chaque responsable légal isolé ou séparé paye automatiquement une adhésion, donc chaque responsable légal a un vote, et ne peut pas souscrire à une adhésion supplémentaire.

## Frais pédagogiques

Ces frais concernent le financement des activités particulières telles que les sorties, le cinéma, les projections :

|                      | Frais pédagogiques 2025-2026 |
|----------------------|------------------------------|
|                      | Pour l'année                 |
| Maternelle TPS/PS/MS | 33 €                         |
| Maternelle GS        | 48 €                         |
| Elémentaire          | 48 €                         |
| Collège              | 48 €                         |

Au collège, des frais de livres et fichiers sont également refacturés aux familles en fonction des achats réalisés par les professeur·es pour les élèves.



## Classes de découvertes en primaire et voyages au collège

Le projet de l'école stipule qu'en primaire, chaque classe, à partir de la Grande Section<sup>1</sup> de maternelle, organise une fois par an, une semaine de classe découverte hors établissement avec hébergement ou une semaine extraordinaire sans hébergement.

Il en est de même pour les voyages linguistiques ou socio-culturels d'une semaine à l'étranger des collégiens en 4èmes.

|                                             | Tarifs des voyages 2025-2026 |              |
|---------------------------------------------|------------------------------|--------------|
|                                             | Pour l'année                 | Par semestre |
| Primaire (de MS à CM2)<br>Classe découverte | 170 €                        | 85 €         |
| Collège (4ème seulement)<br>Voyage scolaire | 250 €                        | 125€         |

### Bourses attribuées par l'A.E.N. La Prairie en financement des classes découvertes

Une bourse est attribuée en fonction du « RFR par part » :

- RFR par part ≤ 4999: 50% du montant facturé
- 5000 < RFR par part ≤ 6999 : 30% du montant facturé
- 6999 < RFR par part ≤ 9999 : 20% du montant facturé

<sup>1</sup> Certaines années, les classes de moyenne section peuvent également partir en classe découverte.



## Restauration scolaire

La cantine est assurée par une équipe qui cuisine sur place. Nous avons fait le choix politique de pratiquer des tarifs échelonnés afin que ce moment du repas important dans notre projet pédagogique puisse être partagé par tous.

Une aide à la restauration est fournie par le département pour les collégiens sous conditions de ressources. Il n'y a pas d'aides extérieures possibles connues pour les écoliers.

| RFR par part      | Coût du<br>repas<br>Maternelle | Coût du<br>repas<br>Elémentaire | Coût du<br>repas<br>Collège |
|-------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| 0 – 1 999         | 1,20 €                         | 1,40 €                          | 4,00 €                      |
| 2 000 - 2 999     | 1,30 €                         | 1,50 €                          | 4,00 €                      |
| 3 000 - 3 999     | 1,40 €                         | 1,60 €                          | 4,00 €                      |
| 4 000 - 4 999     | 1,65 €                         | 1,80 €                          | 4,00 €                      |
| 5 000 - 5 999     | 2,10 €                         | 2,30 €                          | 4,00 €                      |
| 6 000 - 6 999     | 2,50 €                         | 2,70 €                          | 4,00 €                      |
| 7 000 - 7 999     | 2,80 €                         | 3,00 €                          | 4,20 €                      |
| 8 000 - 8 999     | 2,90 €                         | 3,20 €                          | 4,20 €                      |
| 9 000 - 9 999     | 3,55 €                         | 3,60 €                          | 4,20 €                      |
| 10 000 - 10 999   | 3,60 €                         | 3,80 €                          | 4,20 €                      |
| 11 000 - 11 999   | 3,90 €                         | 4,10 €                          | 4,50 €                      |
| 12 000 - 12 999   | 3,90 €                         | 4,10 €                          | 4,50 €                      |
| 13 000 - 13 999   | 4,10 €                         | 4,30 €                          | 4,60 €                      |
| 14 000 - 14 999   | 4,10 €                         | 4,30 €                          | 4,60 €                      |
| 15 000 - 15 999   | 4,60 €                         | 4,70 €                          | 4,80 €                      |
| 16 000 - 16 999   | 4,60 €                         | 4,80 €                          | 4,80 €                      |
| 17 000 - 17 999   | 4,60 €                         | 4,80 €                          | 5,10 €                      |
| 18 000 - 18 999   | 4,60 €                         | 5,00 €                          | 5,20 €                      |
| 19 000 - 19 999   | 4,60 €                         | 5,00 €                          | 5,30 €                      |
| 20 000 - 20 999   | 5,10 €                         | 5,30 €                          | 5,30 €                      |
| 21 000 - 21 999   | 5,10 €                         | 5,30 €                          | 5,30 €                      |
| 22 000 et au-delà | 5,30 €                         | 5,50 €                          | 5,60 €                      |

Les choix de régimes (demi-pension / pique-nique / externe) selon les jours de la semaine sont appliqués pour chaque semestre. Pour tout changement de régime, il est nécessaire de faire la demande environ 1 mois avant le début du semestre suivant (c'est-à-dire avant le 15 janvier).

Un remboursement des repas est effectué sur la facture après chaque semestre :

- En maternelle, pour chaque absence de l'élève
- En élémentaire et collège, pour les absences d'au moins 4 jours consécutifs de l'élève
- Pour toute sortie avec pique-nique, séjour, fermeture de classe, du self ou de l'établissement.

Contribution par repas occasionnel: 6 € / Participation aux frais en cas de pique-nique : 0,30 €/jour



## A.L.A.E. maternelle et élémentaire

Voici la contribution annuelle pour l'accueil périscolaire qui a lieu tous les matins de la semaine, le midi et le soir, tous les jours sauf le mercredi (ALSH).

| RFR par part  | Coût<br>ALAE<br>Annuel |
|---------------|------------------------|
| 0-1999        | 100                    |
| 2000-2999     | 119                    |
| 3000-3999     | 138                    |
| 4000-4999     | 156                    |
| 5000-5999     | 175                    |
| 6000-6999     | 194                    |
| 7000-7999     | 213                    |
| 8000-8999     | 232                    |
| 9000-9999     | 250                    |
| 10000-10999   | 269                    |
| 11000-11999   | 288                    |
| 12000-12999   | 307                    |
| 13000-13999   | 326                    |
| 14000-14999   | 344                    |
| 15000-15999   | 363                    |
| 16000-16999   | 382                    |
| 17000-17999   | 401                    |
| 18000-18999   | 420                    |
| 19000-19999   | 438                    |
| 20000-20999   | 457                    |
| 21000-21999   | 476                    |
| 22000-23999   | 495                    |
| 24000-25999   | 514                    |
| 26000-27999   | 532                    |
| 28000-30000   | 551                    |
| 30001 et plus | 570                    |

### Réductions Familles :

- pour le 2ème enfant inscrit à l'ALAE – 20 %,
- pour le 3ème enfant (et suivants) inscrit à l'ALAE – 30 %

Le temps d'accueil de l'A.L.A.E. est divisé en 3 plages horaires :

Matin : 8h-9h (soit 1h)

Midi : 12h-13h30 (soit 1h30)

Soir : 16h-18h30 (soit 2h30)

Quand votre enfant mange à la cantine ou prend un pique-nique à l'école, il doit obligatoirement être inscrit sur le temps du midi, qu'il soit en maternelle ou en élémentaire.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre ou vos enfant(s) sur une seule, deux ou les trois plages horaires, à votre convenance. Il n'y a pas de modulations en fonction des jours de la semaine.

Si inscription uniquement sur le créneau du midi : 30 % du temps et donc 30 % des frais annuels

Si inscription uniquement sur le créneau du midi et du soir : 80 % du temps et des frais annuels

Si inscription uniquement sur le créneau du matin et du midi : 50 % du temps et des frais annuels





## A.L.S.H. maternelle et élémentaire

L'A.L.S.H. couvre l'accueil de loisir du mercredi après-midi ainsi que les vacances scolaires. Les tarifs sont basés sur le Quotient CAF et non pas sur le RFR par part, pour pouvoir bénéficier des subventions de la CAF.

| Tarif journalier hors repas |                       |                                         |                                      |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|
| Quotient CAF                | Mercredi (hors repas) | Vacances (sans l'aide CAF) (hors repas) | Vacances (aide déduite) (hors repas) |
| <300                        | 2,0 €                 | 6,5 €                                   | 1,5 €                                |
| 301-400                     | 4,0 €                 | 7,0 €                                   | 2,0 €                                |
| 401-600                     | 5,2 €                 | 7,6 €                                   | 3,6 €                                |
| 601-800                     | 6,3 €                 | 8,8 €                                   | 5,8 €                                |
| 801-1000                    | 7,3 €                 | 8,8 €                                   | 8,8 €                                |
| 1001-1500                   | 8,4 €                 | 10,0 €                                  | 10,0 €                               |
| 1501-2000                   | 9,0 €                 | 12,0 €                                  | 12,0 €                               |
| >2000                       | 10,0 €                | 13,0 €                                  | 13,0 €                               |